

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2016
Convocation le 16 septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt trois septembre, à dix-neuf heures et trente cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Mathieu MOLINIÉ, Jean-Louis VENDRIES et Madame Jocelyne ANDRIEU

Étaient excusés : Patrick AMAT qui donne procuration à Albert CASTADOT, Charles HENRAS qui donne procuration à Mathieu MOLINIÉ, Laurent LAGARDE, Mesdames Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE qui donne procuration à Jocelyne ANDRIEU et Christelle SOUQUES-MIAN

Secrétaire de séance: Mathieu MOLINIÉ

- :- :- :- :- :-

1 Lecture de l'ordre du jour

1. Délibération 2016-12 : Travaux supplémentaires « restauration du retable »;
2. Délibération 2016-13 : Agenda d'Accessibilité Programmée des établissements communaux recevant du public ;
3. Délibération 2016-14 : Cadeaux aux aînés ;
4. Questions diverses.

2 Approbation du compte-rendu du 1^{er} juillet 2016

Les membres présents du Conseil Municipal, après lecture par le maire, approuve le contenu de ce compte-rendu.

I - 2016-12 : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES « RESTAURATION DU RETABLE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors des travaux préparatoires et notamment le démontage du fronton du retable, des désordres importants sont apparus sur la voûte et le mur du cœur. Des travaux de maçonnerie devront être réalisés et ceci nécessite le démontage complet de la structure du retable. Des devis pour un montant total d'environ 40 000€ comprenant, la maçonnerie et le montage-démontage. Ce coût fera l'objet d'une demande de subvention et serait inclus dans la seconde tranche. Une décision définitive ne pourra être prise qu'après avis de la Conservation Régionale du Patrimoine. En conséquence, Monsieur Le Maire propose au conseil de reporter sa décision à une prochaine réunion du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

POUR: 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II - 2016-13 : AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DES ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les obligations relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Il donne connaissance des modifications législatives en la matière et propose de déposer un « Ad'Ap » (Agenda d'accessibilité programmée comprenant le programme de travaux sous 3 ans).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de réaliser un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les ERP communaux ;
- **DIT** que le programme « Accessibilité programmée » sera inscrit, en investissement, dans les budgets principaux 2017, 2018 et 2019 ;

- **S'ENGAGE** à payer les frais correspondants à ce programme à l'article 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » ;
- **AUTORISE** Monsieur Albert Castadot agissant en qualité de Maire de la commune de Carnac-Rouffiac à déposer, à la préfecture du Lot, le dossier Ad'ap ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à son parfait aboutissement.

Vote à l'unanimité

POUR: 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III - 2016-14 : CADEAUX AUX AINÉS

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'offrir un cadeau de Noël aux habitants de la commune étant âgés de 80 ans ou plus.

Monsieur Le Maire liste les ayants droits dans le tableau annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'offrir un cadeau de fin d'année à tous les habitants de Carnac-Rouffiac ayant 80 ans et plus
- **DÉCIDE** d'affecter la somme globale de 600€ maximum, celle ci étant déjà inscrit au budget 2016 au compte 6713;
- **CHARGE** tous les conseillers municipaux de l'élaboration des colis individuels;
- **CHARGE** tous les conseillers municipaux de la distribution des colis aux ayants droits

Vote à l'unanimité

POUR: 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IV- QUESTIONS DIVERSES

1- BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Mathieu Molinié donne lecture du rapport de la SOCOTEC concernant la salle polyvalente. Il indique tous les points principaux et le résultat de la réflexion des membres de la commission des bâtiments communaux, à savoir :

SÉCURITÉ

- a- Les installations électriques et le gaz doivent faire l'objet de vérifications périodiques qui ne semblent pas avoir eu lieu ces dernières années.
Conclusion : mettre en place ces contrôles auprès d'un organisme compétent.
- b- La charpente traditionnelle en bois est visible depuis le sol de la salle, il n'y a donc pas d'exigences par rapport à la stabilité au feu.
Conclusion : l'amélioration de l'isolation du toit par une épaisseur qui masquerait la charpente est à éviter car il faudrait intervenir sur celle-ci le cas échéant.
- c- La porte intérieure de la zone cuisine est à remplacer par une porte coupe flamme. Conclusion : à installer.
- d- Le TGBT (tableau électrique) peut demeurer à son emplacement actuel mais la porte du tableau doit être munie d'un verrouillage Conclusion : à installer.
- e- Lors de l'utilisation de la salle, laisser libre un passage d'au moins 1.80 mètre de longueur reliant les deux issues entre elles (les deux grandes portes vitrées d'entrée).
Conclusion : obligation à mentionner sur le contrat de location avec signature en marge.
- f- Mezzanine : mettre en place une signalétique « 19 personnes maximum »
Conclusions : à mettre en place.
- g- Portes extérieures à deux vantaux : remplacer les crémones tournantes existantes par deux crémones « pompiers ».
Conclusions : à réaliser.

- h- Escalier mezzanine : main courante à rehausser à plus de 0.90 mètre de haut par rapport au nez de marche. De plus, garde-corps à rehausser à 1.10 mètre au-dessus du plancher (conseillé).
Conclusion : à réaliser.
- i- Installation électrique :
- j- -Prévoir les interrupteurs permettant d'agir sur les différents circuits d'éclairage et de chauffage de la salle.
Conclusion : à réaliser.
-Etablir le schéma de l'installation électrique.
Conclusion : à réaliser.
-Prévoir à terme le remplacement du TGBT
Conclusion : étudier pour une réalisation à plus long terme.
- k- Extincteurs : prévoir les extincteurs suivants :
 - 6 litres à eau au niveau de la mezzanine
 - Extincteur à CO₂ à proximité du TGBT,
 - 6 litres à eau dans le local cuisine.
 Conclusion : vérifier l'existant et à faire si nécessaire.
- l- Alerte : vérifier la fonctionnalité de la ligne téléphonique avec combiné installé.
Conclusion : à faire.

ACCESSIBILITE

- 1- Réaliser un perron horizontal de 2.2 mètre de profondeur et de la longueur de la porte principale (à deux vantaux) pour limiter la hauteur d'accès au seuil d'entrée à 20 mm tout au plus et permettre ainsi la manœuvre et l'entrée en fauteuil roulant.
Conclusion : à réaliser et si la proximité à la voirie le permet, le réaliser devant les deux grandes portes vitrées.
- 2- Abaisser une partie du bar pour le rendre accessible.
Conclusion : abaisser le retour en s'assurant de la norme auprès de SOCOTEC.
- 3- Prolonger la main courante de l'escalier sur 30 cm en partie basse.
Conclusion : à réaliser avec rehausse.
Prévoir une bande «podotactile» en partie haute de l'escalier.
Conclusion : à installer.
- 4- Prévoir des nez de marche non glissants.
Conclusion : à réaliser.
- 5- Les revêtements actuels ne permettent pas de répondre favorablement aux exigences acoustiques de la « règlementation handicapés ».
Conclusion : ce point reste flou mais essayer d'obtenir dérogation.
- 6- Sanitaires
Mettre en œuvre une porte coulissante pour le WC de gauche.
Mettre en place des barres de maintien sur le côté de la cuvette.
Ajouter un dispositif pour fermer la porte.
La barre d'appui latérale est à modifier (entre 70 et 80 cm du sol).
Conclusion : à réaliser en veillant à ce que l'installation de la porte coulissante conserve l'espace latéral de 0.80 m par 1.30 m pour le déplacement en fauteuil roulant.

CONCLUSIONS GENERALES

La commission propose :

- 1- La réalisation des travaux et installations nécessaires, en veillant à bien respecter les obligations réglementaires et au besoin en sollicitant l'avis de la Socotec et la commission de sécurité. Dans ce cadre, Jean Louis doit voir avec Stéphane, l'employé communal, ce qui pourrait être réalisé par ces soins.
- 2- De réinstaller la partie cuisine afin de permettre le réchauffage des plats, leur stockage et le lavage de la vaisselle à l'aide de matériels électriques supprimant ainsi l'installation de gaz.
- 3- De procéder au dé moussage de la toiture de la salle des fêtes

- 4- Qu'Anthony interroge l'entreprise Henras frères sur le choix du chauffage si l'isolation n'est pas améliorée. De faire pourquoi pas réaliser une étude thermique (Quercy énergie) afin de sélectionner un système de chauffage adapté à l'utilisation ponctuelle de la salle et nécessitant une montée en température rapide des lieux.
- 5- De n'engager d'autres travaux ou installations seulement si ceux-ci se révèlent nécessaires au regard de questions de conformité ou de sécurité.

2- VOIRIE

- Monsieur Le Maire propose de faire l'acquisition d'« Illuminations de Noël ». Le conseil municipal entend la proposition et l'accepte.

- Monsieur Le Maire fait part de l'avancement du dossier du chemin n°103 et indique qu'un accord a été trouvé et que le dossier a été signé par toutes les parties, à savoir, la collectivité de Carnac-Rouffiac, Monsieur Peuch-Lestrade ainsi que Madame Bouyssou. Les documents ont été envoyés au géomètre le 12 septembre 2016 et celui ci chargera de transmettre les nouvelles données cadastrales. Monsieur Le Maire propose d'organiser une enquête publique.

-Monsieur Le Maire informe le conseil que la réfection du chemin d'Alasprados est terminée. Cependant, la Communauté de Communes se chargeant des travaux à omis de déposer du concassé stérile sur le point bas du chemin .Elle a été contacté ce jour afin de régulariser la situation.

- Les travaux sur le chemin à Lascabanes ne sont toujours effectués.

-Monsieur Vendries rappelle à l'assemblée qu'une lettre avait été envoyée le 17 juin 2016 au directeur d'Aquareso ainsi qu'au Président de la Communauté de communes de la Vallée du lot et du Vignoble demandant une réunion de chantier concernant le projet d'assainissement collectif à Rouffiac. En date du 22 juin, Aquarésos accusait réception de notre demande et nous indiquait que le chantier ne pouvait être envisageable avant 2018 vu le coût de celui-ci. Le syndicat propose néanmoins une rencontre en fin d'année 2016, la date restant encore à définir.

- Monsieur Jean-Pierre Georgeon rappelle que La Communauté de Commune de la Vallée du Lot et du Lot et du Vignoble, en date du 20 juin, avait statué sur la rue n°3. Nous avons reçu en date du 2 septembre 2016 leur décision. Elle ne nous satisfait fait pas car celle ci n'est pas suffisamment explicite et ne nous permet pas de procéder à la cession de ce bout de chemin. De ce fait, en date du 9 septembre, une nouvelle lettre a été envoyée à La Communauté de Commune de la Vallée du Lot et du Lot et du Vignoble demandant expressément la sortie de leur actif de cette portion de rue pour un retour dans le patrimoine de la commune.

-Monsieur le Maire dit que la vente de la parcelle D444 est pour le moment suspendu car la commune n'a pas de nouvelles du futur acquéreur de chez Mme Arvis.

3- LOGEMENTS LOCATIFS

-Monsieur Le Maire informe que les travaux de réfection de la cour du presbytère n'ont toujours pas été effectués, Monsieur Le Maire rappelle qu'un devis a été signé le 10 juin 2016 pour un montant de 2 088€.

-Monsieur le Maire informe que les deux portes d'entrées du logement de Rouffiac (locataire Picard) ainsi que celle du logement du presbytère+1 fenêtre+1 châssis (locataire : Cornu) vont êtres changés, le devis s'élève à 4 434.17€

-Monsieur Badens, locataire du logement de l'ancienne école de Rouffiac, est entré dans les lieux le 1^{er} août 2016.

4- PERSONNEL

-Monsieur Le Maire rappelle que lors de la réunion du 1^{er} juillet 2016, avait été évoqué la possibilité d'embaucher un « contrat aidé » en soutien de l'employer technique de la commune. Il indique que dans cette démarche, la collectivité a pris contact avec Pôle Emploi afin de l'aider dans sa recherche en déposant une annonce de vacance d'emploi. A ce jour, Monsieur le Maire indique, qu'environ 10 candidatures ont été reçues, Monsieur Le Maire propose de recevoir trois candidats, le mardi 27 septembre lors d'un entretien individuel.

